



**Réseau de Lutte
contre la Traite des Enfants au Togo**
Dites NON à toute forme d'exploitation des enfants !!!

COMMUNICATION SUR LE THEME : LE CONCEPT DE LA TRAITE DES ENFANTS AU TOGO

**Séminaire d'Etudes Mondialistes
Assemblée Consultative auprès du Congrès des Peuples
ASCOP**

**Lieu: Centre communautaire de Bè
Période: 1^{er} au 3 Septembre 2010**

Présentation du RELUTET

Définition de la traite

- Le trafic des enfants est une infraction grave qui se définit comme le processus par lequel tout enfant est recruté ou enlevé, transporté, transféré, hébergé ou accueilli, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national, par une ou plusieurs personnes aux fins d'exploitation. Pour qu'il y ait traite, il faut
- le déplacement
- la transaction
- l'intermédiaire
- l'exploitation

(Loi du 03 août 2005)

L'exploitation s'entend: de l'activité sexuelle au profit d'autrui, du travail forcé, de l'esclavage ou pratiques analogues à l'esclavage, du prélèvement d'organes.

(code de l'enfant Art 411)

Définition de l'enfant

C'est tout être humain âgé de moins de dix huit (18) ans

Définition de l'enfant

C'est tout être humain âgé de moins de dix huit (18) ans

Différentes formes de traite

Il existe deux formes de traite :

- la traite interne qui se déroule à l'intérieur d'un même pays. Ex : Vogan - Lomé
- la traite externe qui se déroule entre deux pays au moins. Ex : Togo – Gabon

Tous ces déplacements prennent le caractère de traite lorsqu'ils ont pour finalité l'exploitation

Manifestations de la traite dans les communautés

La traite se manifeste par la demande (désirs assoiffés des trafiquants), l'offre (volonté des parents à faire partir les enfants), le déplacement interne ou externe (clandestin ou sous pression), l'exploitation (activités contraignantes auxquelles l'enfant est soumis et qui profitent à autrui).

Notions de traite, confiage et migration

- La traite rappelle le déplacement, la transaction, l'intermédiaire, l'exploitation.
- Le confiage est le placement d'un enfant auprès d'un parent proche ou éloigné pour une éducation ou formation.
- La migration est le plus souvent saisonnière et constitue le déplacement d'une ou de plusieurs personnes

vers un lieu pour un mieux-être Ex : période de récolte du haricot, du coton dans l'Ogou

Causes de la traite des enfants

- méconnaissance des conséquences sur les lieux d'exploitation de l'enfant
- non scolarisation, la déscolarisation, la non effectivité de la gratuité de l'école de base
- main d'œuvre infantile à bon marché
- pauvreté (famille nombreuse, polygamie)
- incapacité de valoriser leurs propres ressources
- méconnaissance des droits des enfants
- méconnaissance des textes relatifs à la protection des enfants
- développement disproportionné entre le village et la ville
- discrimination à l'égard du sexe féminin
- la difficulté à prendre en charge les enfants en situation difficile (prise en charge alimentaire, vestimentaire,)

Conséquences de la traite

1. Sur l'enfant

- développement physique de l'enfant au ralenti
- enfant frustré, évasif
- enfant déscolarisé
- enfant abruti
- sévices corporels
- blessures
- grossesses non désirées
- maladies (Ex : IST/VIH/SIDA)
- enfant drogué
- traumatisme
- accident sur la route

2. Sur la famille

- perte pour la famille
- charge pour la famille en cas de maladies, de grossesses (retour de l'enfant)
- angoisse
- sentiment de culpabilité
- discorde, divorce
- humiliation

3. Sur la société

- perte pour la société
- dépeuplement
- augmentation des cas sociaux
- danger pour la société...etc.

Quelques statistiques sur la traite des enfants au Togo			
Régions	Garçons	Filles	Total
Savanes	109	111	220
Kara	294	201	495
Centrale	200	184	384
Plateaux	21	43	64
Maritime	8	18	26
TOTAL			1 189

Source: CNARSEVT/
2006 à Janvier et
Février 2009
N.B. Ces données sont
uniquement celles
de CNARSEVT et
de ses
démembrements
régionaux

Quelques statistiques sur la traite des enfants au Togo

RELUTET en collaboration avec CNARSEVT a mis en place une base de données qui est en train d'être alimentée. Le premier rapport sera publié incessamment.

De même, une étude est en cours actuellement sur la traite au Togo. Cette étude sera validée au cours du mois de Septembre 2010.

Evolution du concept « Traite » vers « Mobilité » et « Migration »

- Elle est liée à l'appréciation des mouvements des enfants par les acteurs. En effet tout déplacement fait par un enfant n'est pas considéré d'emblées comme « Traite ». Le terme de **mobilité** concerne le mouvement d'un individu dans l'espace **géographique** (déplacement ou suite de déplacements sur une courte, moyenne ou longue durée).
- La **mobilité** concerne aussi le mouvement de l'individu dans l'espace **social, culturel et économique** (ex : mobilité sociale = évolution de statut, de position...)

Evolution du concept « Traite » vers « Mobilité » et « Migration »

Remarque : Tout enfant migrant est un enfant mobile **mais tout enfant mobile n'est pas forcément un enfant migrant** (aller rendre visite à sa famille élargie, partir en voyage pour un certain temps, faire des aller-retour de courte ou moyenne durée pour aller hors du pays ou gagner quelque chose, fuir momentanément une situation difficile ou une catastrophe, etc.).

Néanmoins, l'enfant qui part vivre une aventure, étudier et/ou travailler loin de chez lui durant une longue période est un enfant migrant (changement durable de résidence).

Pour mieux cerner les contours des mouvements des enfants, une étude sur l'approche « Mobilité des enfants et des Jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre » est en cours dans les pays tels que : Bénin, Burkina Faso, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire et Togo et les membres de la plate-forme ou les partenaires techniques et financiers sont : UNICEF , Plan, Terre des Hommes, Enda Jeunesse, MAJET, OIM.

Les efforts du gouvernement dans la lutte contre la traite des enfants

- Le Togo pour endiguer ce phénomène, a adopté le 03 août 2005 une loi relative au trafic d'enfants et la loi N°2007-017 du 06 juillet portant code de l'enfant dans le but de criminaliser la traite et de punir les trafiquants.
- L'« Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest », et « l'Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre » ont été également signés par le Togo
- La mise en place de la cellule « Traite des personnes » au sein de la commission CEDEAO
- L'assise nationale du 17 juin 2008
- la création d'un département ministériel chargé de la protection des enfants
- la loi du 03 août 2005 sur le trafic d'enfants au Togo
- le Code du travail voté le 10 Décembre 2006
- le Code de l'enfant voté le 16 juillet 2007
- la gratuité des frais scolaires à l'école primaire
- la mise en place du Comité National des droits de l'Enfant
- la mise en place de la ligne verte Allo 111
- la mise en place d'un comité national d'adoption d'enfant
- Reforme et modernisation de la justice enfants en conflits avec la loi ;
- Le plan d'action national de lutte contre la traite des enfants ;
- La création au sein du parlement d'un comité parlementaire de protection des enfants ;
- La création du CNARSEVT et la décentralisation au niveau des régions ;

LES GRANDS DOMAINES DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT

La Politique nationale de protection des enfants validée par les acteurs de protection de l'enfant en décembre

2008. Ce document de référence cible les domaines suivants :

- Prévention des situations de risque
- Prise en charge des enfants en difficulté ou en situation de maltraitance
- Ancrage de la protection de l'enfance dans les politiques sectorielles
- Surveillance, production et utilisation intégrées de l'information sur l'enfant en situation de risque
- Renforcement du cadre de suivi, planification, et coordination de la protection de l'enfant

Les actions menées par RELUTET dans la lutte contre la traite au Togo

- Création et suivi des clubs scolaires de promotion et de protection des droits de l'enfant dans les 5 régions du Togo
- Formations des autorités traditionnelles et religieuses des élèves, des enseignants sur les textes juridiques relatifs à la traite des enfants au Togo
- Renforcement de capacités des ONG/Associations membres du RELUTET en matière de lutte contre la traite des enfants au Togo
- Organisation des ateliers et des cadres d'échanges sur la problématique de la traite au Togo
- Organisation d'un atelier sous régional
- Création d'espace d'échanges des membres et autres acteurs de protection des enfants
- Création d'AGR et appui à la formation professionnelle pour la réinsertion des enfants vulnérables et victimes de traite
- Production du bulletin de liaison Vi nyo
- Création d'une base de données en collaboration avec la Commission nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Traite (CNARSEVT)
- Création de site Web: www.relutet.org

Les partenaires institutionnels, techniques et financiers du RELUTET

- *Le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale*
- *CNARSEVT*
- *FODDET*
- *Terre des Hommes*
- *Wao-Afrique*
- *UNICEF*
- *Plan Togo*
- *SCAC (Ambassade de France)*
- *IPEC/BIT*

CONCLUSION

La traite des enfants, ce fléau qui persiste interpelle tous les acteurs de protection des enfants. Une démarcation devra se faire entre la traite et les autres formes de mobilité des enfants afin de définir des stratégies appropriées de lutte contre le phénomène. La société civile et les acteurs étatiques doivent renforcer la collaboration pour une lutte commune interne et au-delà des frontières.

RELUTET

*Réseau de Lutte contre la Traite
des Enfants au Togo*

siège : face à la station Total, DJIDJOLE

BP 80 498, LOME, TOGO

renalute2003@yahoo.fr

<http://www.relutet.org/>